

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 96 (1967)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Société suisse de gymnastique : Commission technique : publication des cours

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Société suisse de gymnastique**  
**Commission technique**

## Publication des cours

La société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant:

*Cours pour la formation de chefs de camps de ski et d'excursions:*

N° 31 du 3 au 8 avril 1967: Grand-Saint-Bernard

N° 32 du 10 au 15 avril 1967: Bivio GR.

Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues. Si le nombre des places est suffisant, les candidats au brevet fédéral de maîtres de gymnastique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours, pour autant qu'ils participent à la direction d'excursions ou de camps de ski.

*Indemnités:* Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

*Inscriptions:* Les maîtres désirant s'inscrire à un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique\*. Cette formule d'inscription, dûment remplie, sera retournée à Kurt Rudiühli, 3632 Thun-Allmendingen, Selibühlweg 19, pour le 1<sup>er</sup> mars 1967. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

*Le Président de la Commission technique:*

*M. Reinmann*

\* Fribourg: M. Léon Wicht, 3 Champ Fleuri, 1700 Fribourg